

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

**COMMUNE DE COURCELLES-LES-
MONTBELIARD
(25170)****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****DELIBERATION N° 50/2026**

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six
Et le vingt-sept avril à 19h00,le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances.**Étaient présents** : Robert PERSONENI, Hakima KOCH,
Jean-Louis CARRERE, Céline OUDOT, Bernard
MARTINA, Anne WIDMER, Alain LEMOINE, Séverine
DEMAIZIERE, Abdessamad KADDOURI, Sophie DE
CARVALHO-ESTEVE, Patrick PRUD'HAM, Adeline
BOUREE, Arthur GROSJEAN, Julie GARZETTA, Julien
GOUVERNE**Était absent** :**Était représenté** :

Secrétaire de séance : Jean-Louis CARRERE

Président de séance : Robert PERSONENI, Maire

Nombre de membres

en exercice : 15

présents : 15

votants : 15

ayant donné procuration : 0

absent excusé : 0

absent : 0

exclus : 0

Date de la convocation

21 avril 2026

Date d'affichage

30 avril 2026

Objet de la délibérationExtinction partielle de l'éclairage
publicRemplace la délibération 40/2022
du 16 septembre 2022Le Maire informe le conseil que les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir
de police du Maire,Le Maire informe le conseil municipal que, dans sa séance du 16 septembre 2022, le conseil avait décider
de procéder à l'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00.Il expose au conseil de modifier l'extinction de l'éclairage public afin de la fixer de 0h00 à 5h00 ou de 1h00
à 5h00.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 5 voix contre et 0 abstention :

- **DECIDE** que l'éclairage public sera interrompu dorénavant la nuit de 0h00 à 5h00 à compter du
1^{er} juin 2026,- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette
mesure, et en particulier les lieux concernés (les horaires d'extinction), les mesures d'information
de la population et d'adaptation de la signalisation.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance
Jean-Louis CARREREL'Adjoint au Maire
Robert PERSONENI